

# SESSION JUIN 2024

## PRÉINSCRIPTION

**CANDIDATS INDIVIDUELS**

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR (BTS)**

**Du vendredi 06 octobre 2023 au mercredi 15 novembre 2023**

**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL (BCP)**

**CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (CAP)**

**Du lundi 30 octobre 2023 au lundi 27 novembre 2023**

### OÙ S'INSCRIRE ?

#### SUR CYCLADES

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>  
**VOUS DEVEZ CREER VOTRE COMPTE avant de pouvoir vous inscrire**

- Depuis votre domicile

Ou

- A la Division des Examens et Concours Rectorat de Mayotte

Rue Sarahangue 97600 Mamoudzou, lundi, mardi, jeudi :13h30-16h ; mercredi : 8h-12h et 13h30-16h ; vendredi : 8h-12h - Un ordinateur est mis à votre disposition à l'accueil du Rectorat

**Il faut vous créer sur CYCLADES - Vous munir de votre pièce d'identité et de votre relevé de notes.**

### COMMENT S'INSCRIRE ?

**UNIQUEMENT par INTERNET**

- Répondez aux questions posées, écran après écran, en suivant attentivement les indications.
- Vous pourrez modifier votre inscription jusqu'à la fermeture du serveur.
- N'attendez pas les derniers jours pour vous inscrire.

**UN N° DE PRÉINSCRIPTION VOUS SERA ATTRIBUÉ UNE FOIS  
VOTRE CANDIDATURE VALIDÉE**

# IMPRIMEZ L'ÉCRAN OU NOTEZ LE N° DE PRÉINSCRIPTION QUI VOUS EST ATTRIBUE ET CONSERVEZ BIEN CE DOCUMENT

## SELON VOTRE SITUATION, DEUX POSSIBILITÉS D'INSCRIPTION

- **Ex-candidat de la session 2023 inscrit dans l'académie de Mayotte** : Saisissez votre numéro INE figurant sur votre relevé de notes de la session 2023, ce qui vous permettra l'accès aux renseignements enregistrés lors de la session précédente : identification, bénéfiques ou dispenses de notes...
- **Autre candidat** : Suivez la procédure normale sur internet.

**Dans les 2 cas** : Il vous appartient de vérifier toutes les informations relatives à votre état civil légal.

Il est indispensable :

- D'indiquer le deuxième prénom, si vous en possédez un ;
- De noter l'arrondissement de votre ville de naissance, s'il existe.
- De préciser le nom d'usage ou nom d'époux (ses) pour les mariés(es).

## CONFIRMATION DE VOTRE INSCRIPTION

- Un imprimé de **CONFIRMATION D'INSCRIPTION** est à télécharger de votre mail.
- Vous devrez téléverser sur CYCLADES cet imprimé **signé et accompagné des pièces justificatives demandées au plus tard le jeudi 7 décembre 2023 sous peine d'annulation de votre inscription.**

Conservez une copie de cette confirmation.

***ATTENTION : Si vous n'avez pas reçu de confirmation d'inscription le mercredi 29 novembre 2023, présentez-vous au Rectorat avec votre numéro de préinscription. N'ATTENDEZ PAS !***

**PIECES A FOURNIR A LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION**  
**VOIR AU VERSO DE VOTRE CONFIRMATION**

**Téléversement impératif le jeudi 7 décembre 2023 avant 16h date limite**

- La confirmation d'inscription signée
- Photocopie d'une pièce d'identité **en cours de validité** (carte d'identité, passeport ...)
- Photocopie du relevé de notes.
- Photocopie des diplômes acquis en cas de demande de dispense.
- Photocopie de l'attestation (ou récépissé) de recensement et du certificat de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou de la journée de la défense-citoyenneté.
- Etc.